



BUC
Ressources

Le campus des MÉTIERS *du Social*

**CAMPUS DE BUC RESSOURCES
VALIDATION DES ACQUIS PAR
L'EXPERIENCE (VAE)
ES-EJE-ME**



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Vous exercez un métier depuis au moins un an et souhaitez faire reconnaître le diplôme correspondant ? La VAE est pour vous !

En effet, la VAE est un droit ouvert à tous, sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification. Peuvent ainsi être candidats, des salariés quelque soit leur statut, des indépendants, des demandeurs d'emploi indemnisés ou non ou encore des bénévoles avec une expérience associative ou syndicale.

La VAE est une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des connaissances et compétences du candidat par un jury indépendant. Elle nécessite la production d'un travail de description des compétences acquises en rapport avec le titre, le diplôme ou le certificat demandé.

La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an (art.L335-5 du code de l'éducation et loi n°2016-1691 du 9/12/2016). L'activité peut avoir été exercée de façon continue ou non. Cette durée d'un an est calculée sur un nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet en vigueur dans l'entreprise en fonction de la période de référence. La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieur à celle des activités réalisées en formation.

3 ETAPES POUR UNE VAE

Etape 1 : obtention de la recevabilité (livret 1)

Etape 2 : Rédaction et soutenance blanche du livret 2

Etape 3 : Soutenance devant un jury avec 3 issues possibles

- ❑ **Validation totale**, lorsque vos acquis correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée. Notez que le diplôme obtenu a exactement la même valeur que si vous aviez suivi la formation.
- ❑ **Validation partielle**, lorsque vos acquis ne correspondent pas entièrement aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée. Les domaines de compétence validés le sont à vie.
- ❑ **Refus d'attribution**, lorsque vos acquis ne correspondent à aucune compétence, aptitude et connaissance exigées pour obtenir la certification visée. Mais vous pourrez retenter après quelques années d'expérience !

ETAPE n°1 : obtenir une recevabilité au livret 1

Qu'est ce que LE LIVRET 1 ?

C'est un dossier administratif à remplir dans lequel le candidat fait état de son parcours.

A l'étude de ce dossier, si l'expérience et la demande remplissent les conditions académiques, le candidat obtient la **RECEVABILITE** de son livret 1.

Cette recevabilité est valable 3 ans.

Si besoin, une demande de renouvellement peut être effectuée.

ETAPE n°1 : obtenir une recevabilité au Livret 1

Pour une VAE Educateur spécialisé ou Moniteur Educateur, l'organisme à contacter est, en fonction de votre département de résidence :

Départements: 91-92-95-78

DAVA de Versailles

19 Avenue du Centre – 78280 GUYANCOURT

Tél: 01.30.83.52.20 ou 01.30.83.52.22

E-mail: ce.dava@ac-versailles.fr

Départements: 77-93-94

CAVA de Créteil

12 Rue Georges Enesco – 94025 CRETEIL CEDEX

Tél: 01.57.02.67.50

E-mail: ce.dava@ac-creteil.fr

Département: 75

DAVA de Paris – GIP FCIP

44 Avenue Alphonse Penaud – 75020 PARIS

Tél: 01.44.62.39.74

E-mail: ce.dava@ac-paris.fr

ETAPE n°1 : obtenir une recevabilité au Livret 1

Pour une VAE Educateur de Jeunes Enfants, l'organisme à contacter est :

ASP – Agence de Service de Paiement
Direction Régionale Nouvelle Aquitaine
8 Place Maison Bleu-CS 90002
87001 LIMOGES CEDEX 1
Tél: 0.809.540.540
Site internet: <http://vae.asp-public.fr>

Etape 2 : accompagnement au livret 2

Qu'est ce que LE LIVRET 2 ?

C'est un dossier dans le lequel, vous allez détailler de façon très précise votre expérience et ainsi mettre en lumière vos compétences professionnelles acquises.

BUC Ressources vous accompagne dans cette démarche.

Pour entamer la démarche, vous devrez remettre :

- ❖ Une copie de votre recevabilité au livret 1
- ❖ Un accord de financement
- ❖ La fiche d'inscription

Etape 2 : accompagnement au livret 2

La VAE s'effectue sur un an avec un accompagnement de 24 heures (*absence pour congé VAE qui ne peut excéder 24 heures selon l'article D6422-8 du Code du travail*) Cet accompagnement se déroule en différentes étapes :

❖ Les entretiens collectifs pour une durée totale de 9h00

4 entretiens de 2h30 ou 2h.

Objectifs : s'approprier le référentiel, formuler en sous-groupes des questionnements concernant le fond et la forme des écrits, s'entraîner à la soutenance orale du Livret 2.

❖ L'accompagnement individuel pour une durée totale de 15h

Les entretiens individuels se déroulent sur le campus ou à distance avec un guidant choisi par le responsable pédagogique en charge de la VAE.

Objectifs : clarifier des choix sur les expériences et les situations professionnelles au regard de chaque domaine de compétences sollicités, analyser l'expérience et l'activité, aider à l'élaboration du dossier de VAE, accompagner à la rédaction, lire le livret 2 afin de s'entraîner au passage devant le jury.

Etape 3 : La soutenance

Et maintenant vous êtes prêts pour la soutenance !

Selon le diplôme recherché, il y a une session ou deux par an.

Jury VAE Educateur Spécialisé et Moniteur-Educateur : mars en novembre (en région parisienne)

Jury VAE Educateur de Jeunes Enfants : octobre

C'est à vous de vous inscrire.

L'oral de soutenance vous permettra d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicites dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

Nos tarifs pour un accompagnement

VAE ES-EJE-ME

- ❖ Particulier: 1.111 €
- ❖ Employeur: 1.600 €

Ces formations peuvent être financées par le Compte Personnel de Formation

Contacts au sein de BUC Ressources

Une équipe est à votre écoute pour vous renseigner et vous orienter dans votre démarche :

- ❖ Kathy GUYONNET - Assistante de pôle – kguyonnet@seay.fr
- ❖ Karolina DEMONT - Coordinatrice pédagogique - kdemont@seay.fr

Accès aux personnes en situation de handicap



Nos formations peuvent être mises en accessibilité au regard de votre état de santé, nous sommes à vos côtés pour identifier les aménagements les plus adaptés, pour plus d'informations, contactez notre référent handicap: handi.campus@seay.fr



A très bientôt sur le campus
de BUC Ressources !

